

C/2023/74

4.10.2023

Mise à jour des modèles de cartes délivrées par les ministères des affaires étrangères des États membres aux membres accrédités des missions diplomatiques et des représentations consulaires, ainsi qu'à leurs familles, visés à l'article 20, paragraphe 2, du règlement (UE) 2016/399 du Parlement européen et du Conseil concernant un code de l'Union relatif au régime de franchissement des frontières par les personnes (code frontières Schengen) ⁽¹⁾

(C/2023/74)

La publication des modèles de cartes délivrées par les ministères des affaires étrangères des États membres aux membres accrédités des missions diplomatiques et des représentations consulaires, ainsi qu'à leur famille, visés à l'article 20, paragraphe 2, du règlement (UE) 2016/399 du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2016 concernant un code de l'Union relatif au régime de franchissement des frontières par les personnes (code frontières Schengen) ⁽²⁾ est fondée sur les informations communiquées par les États membres à la Commission, conformément à l'article 39 du code frontières Schengen.

Outre cette publication au Journal officiel, une mise à jour régulière est disponible sur le site internet de la direction générale de la migration et des affaires intérieures.

MODÈLES DE CARTES DÉLIVRÉES PAR LES MINISTÈRES DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DES ÉTATS MEMBRES

CROATIE

Remplacement de la liste publiée au JO C 242 du 23.8.2013, p. 13.

Cartes d'identité spéciales

Type A — Membres du personnel diplomatique et membres de leur famille

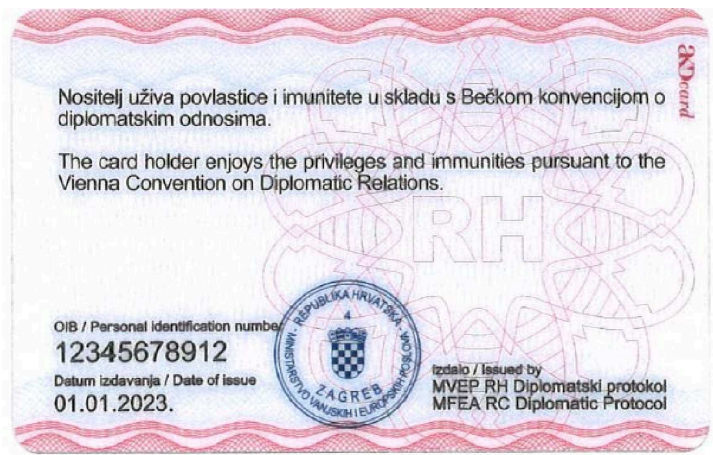
Recto



⁽¹⁾ Voir la liste des précédentes publications à la fin de la présente mise à jour.

⁽²⁾ JO L 77 du 23.3.2016, p. 1.

Verso



Couleur: rouge

Type B — Directeurs et directeurs adjoints d’organisations internationales et membres de leur famille

Recto



Verso



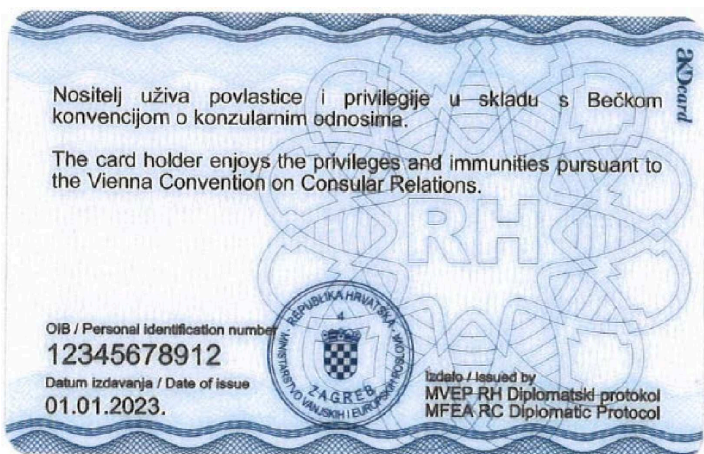
Couleur: vert

Type C — Agents consulaires et membres de leur famille

Recto



Verso



Couleur: bleu

Type D — Membres du personnel administratif et technique et membres de leur famille

Recto



Verso



Couleur: cyan

Type E — Membres du personnel de service et membres de leur famille

Recto



Verso



Couleur: magenta

Type F — Consuls honoraires

Recto



Verso



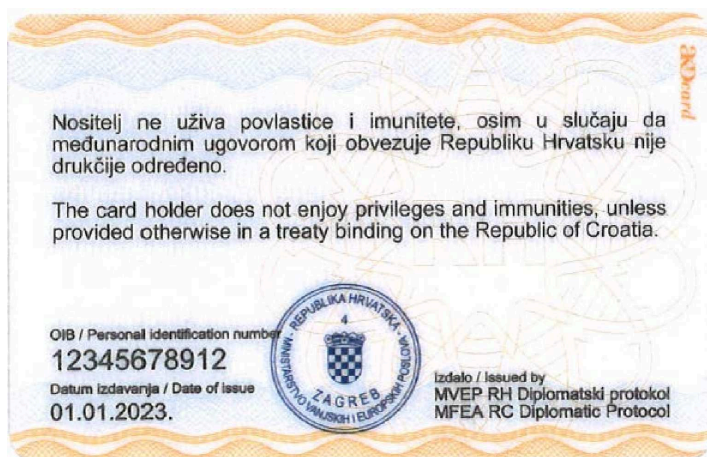
Couleur: jaune

Type G — Experts spéciaux et membres de leur famille

Recto



Verso



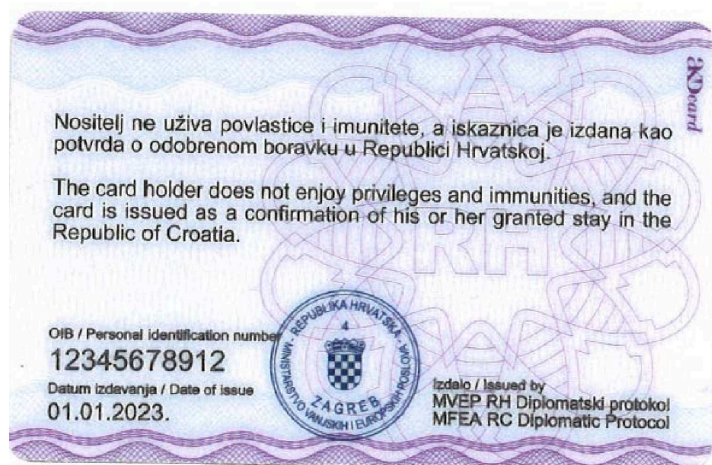
Couleur: orange

Type H — Membres étrangers de la famille, membres vivant sous le même toit et membres du personnel de service privé du membre ou du chef de mission ou de poste consulaire

Recto



Verso



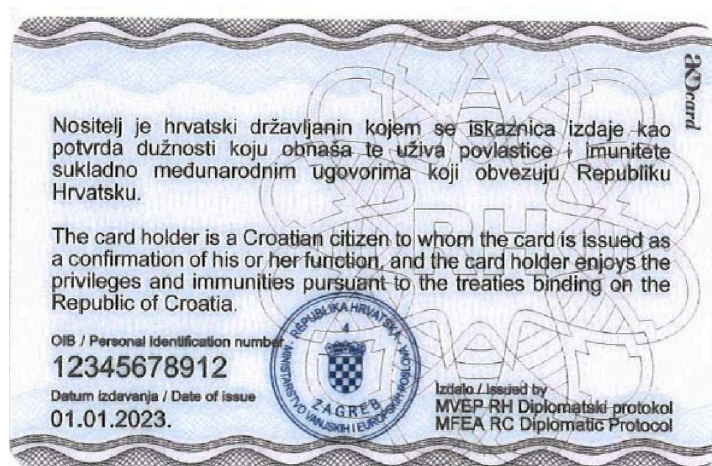
Couleur: pourpre

Type I — Ressortissants croates — Directeurs et directeurs adjoints d'organisations internationales

Recto



Verso



Couleur: brun

MALTE

Remplacement de la liste publiée au JO C 64 du 19.3.2009, p. 18.

Le ministère des affaires étrangères de la République de Malte délivre des cartes d'identité aux membres du personnel des ambassades, des hauts commissariats, et des organisations internationales accréditées en République de Malte, pour autant qu'ils ne disposent pas d'un titre de séjour dans la République de Malte. Il existe différents types de cartes (catégories D, C, S et O) comprenant les données et remarques suivantes.

Les informations qui figurent au recto des cartes d'identité sont les suivantes:

- Prénom
- Nom
- Désignation
- Ambassade/Haut commissariat/Organisation
- Adresse de l'ambassade/Haut commissariat/Organisation internationale
- Signature du demandeur (pour les demandeurs âgés d'au moins 14 ans)
- Photographie
- Numéro de série

Le verso porte les informations suivantes:

- Date de délivrance
- Sexe
- Lieu de naissance
- Date d'expiration
- Nationalité
- Date de naissance
- Signature protocolaire du directeur
- MRZ (lignes de zones de lecture automatique)

Catégorie	Couleur	Explication
D	Rouge	Cartes d'identité diplomatiques délivrées aux membres du personnel diplomatique des missions diplomatiques accréditées à Malte ainsi qu'à leur conjoint et à leurs enfants célibataires âgés de moins de 21 ans faisant toujours partie de leur ménage.
C	Bleu	Cartes d'identité diplomatiques délivrées aux membres du personnel administratif et technique des missions diplomatiques accréditées à Malte ainsi qu'à leur conjoint et à leurs enfants célibataires âgés de moins de 21 ans faisant toujours partie de leur ménage.
O	Bordeaux	Cartes d'identité diplomatiques délivrées aux chefs d'organisations internationales approuvées par le gouvernement de la République de Malte. Les fonctionnaires en possession de ce type de carte doivent travailler à titre permanent à Malte. Ces titres sont également délivrés à leurs conjoints et leurs enfants célibataires âgés de moins de 21 ans faisant toujours partie de leur ménage.

Modèles de cartes des catégories susmentionnées

Pour les ambassades:

[illegible]

Verso

[illegible]

Verso

Catégorie C

Pour les ambassades:



Recto

Data tal-Hruġ / Date of Issue
04-May-2022

Data tal-Għeluq / Date of Expiry
04-May-2025

Sess / Sex
Specimen

Nazzjonalità / Nationality
Specimen

Post tat-Twelid / Place of Birth
Specimen

Data tat-Twelid / Date of Birth
01-Jan-1900

THIS ID CARD IS GOVERNMENT OF THE REPUBLIC OF MALTA PROPERTY WHICH
MUST BE RETURNED ON TERMINATION, AND IF LOST OR STOLEN, NOTIFY THE
PROTOCOL DIRECTORATE, MINISTRY FOR FOREIGN AFFAIRS ON 00356 2124 2191.

Direttur Tal-Protokol / Director Protocol

[illegible]

Verso

Pour les hauts commissariats:



Recto

Data tal-Frug / Date of Issue
04-May-2022

Data tal-Għeluq / Date of Expiry
04-May-2025

Sess / Sex
Specimen

Nazzjonalità / Nationality
Specimen

Post tat-Twelid / Place of Birth
Specimen

Data tat-Twelid / Date of Birth
01-Jan-1900

THIS ID CARD IS GOVERNMENT OF THE REPUBLIC OF MALTA PROPERTY WHICH
MUST BE RETURNED ON TERMINATION, AND IF LOST OR STOLEN, NOTIFY THE
PROTOCOL DIRECTORATE, MINISTRY FOR FOREIGN AFFAIRS ON 00356 2124 2191.

Direttur Tal-Protokol / Director Protocol

```
I<MLTD000100266<<<<<<<<<<<<<<
0001018<2505048SPE<<<<<<<<<<4
SPECIMEN<<SPECIMEN<<<<<<<<<<
```

Verso

Catégorie O



Recto

Data tal-Flug / Date of Issue
04-May-2022

Data tal-Għeluq / Date of Expiry
04-May-2025

Sess / Sex
Specimen

Nazzjonalità / Nationality
Specimen

Post tat-Twelid / Place of Birth
Specimen

Data tat-Twelid / Date of Birth
01-Jan-1900

THIS ID CARD IS GOVERNMENT OF THE REPUBLIC OF MALTA PROPERTY WHICH
MUST BE RETURNED ON TERMINATION, AND IF LOST OR STOLEN, NOTIFY THE
PROTOCOL DIRECTORATE, MINISTRY FOR FOREIGN AFFAIRS ON 00356 2124 2191.

Direttur Tal-Protokol / Director Protocol

```
I<MLTD000100266<<<<<<<<<<<<<<<<
0001018<2505048SPE<<<<<<<<<<<<<4
SPECIMEN<<SPECIMEN<<<<<<<<<<<<<
```

Verso

Recto

Verso

Recto

Verso

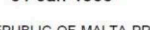
Recto

Verso

Pour les hauts commissariats:

Nr / No. 0001026/001		MALTA MINISTRY FOR FOREIGN AFFAIRS SPECIAL ID CARD
	MALTA MINISTERU GHALL-AFFARIJET BARRANI KARTA TAL-IDENTITÀ SPECJALI	
		Ism / Name Specimen
		Kunjom / Surname Specimen
		Kariga / Designation Specimen
		Kummissjoni Gholja / High Commission Specimen
		Indirizz / Address Specimen
		Signature Specimen
		Firma / Signature

Recto

Data tal-Hruġ / Date of Issue	Data tal-Għeluq / Date of Expiry
04-May-2022	04-May-2025
Sess / Sex	Nazzjonalità / Nationality
Specimen	Specimen
Post tat-Twelid / Place of Birth	Date tat-Twelid / Date of Birth
Specimen	01-Jan-1900
THIS ID CARD IS GOVERNMENT OF THE REPUBLIC OF MALTA PROPERTY WHICH MUST BE RETURNED ON TERMINATION, AND IF LOST OR STOLEN, NOTIFY THE PROTOCOL DIRECTORATE, MINISTRY FOR FOREIGN AFFAIRS ON 00356 2124 2191.	
Direttur Tal-Prokoll / Director Protocol	
I <MLTD000100266<<<<<<<<<<<<<< 0001018<2505048SPESPECIMEN<<<<<<<<<<<<<< SPECIMEN<<SPECIMEN<<<<<<<<<<<<<<	

Verso

Pour les organisations internationales:

Nu / No. 00010026/001		MALTA MINISTERU GĦALL-AFFARIJET BARRANIN KARTA TAL-IDENTITÀ SPECJALI		MALTA MINISTRY FOR FOREIGN AFFAIRS SPECIAL ID CARD
				
	Ism / Name Specimen			
	Kunjom / Surname Specimen			
	Kariga / Designation Specimen			
Organizzazzjoni / Organisation Specimen				
Indirizz / Address Specimen Specimen				
				
Firma / Signature				

Recto

[illegible]

Verso

Le ministère des affaires étrangères de la République de Malte délivre également des cartes d'identité aux consuls honoraires de la République de Malte dans les pays étrangers et aux consuls honoraires des pays étrangers dans la République de Malte. Un consul honoraire reçoit une carte de catégorie HC avec les données et remarques suivantes.

Les informations qui figurent au recto des cartes d'identité HC sont les suivantes:

- Prénom
- Nom
- Désignation
- Consulat
- Signature du demandeur
- Photographie
- Numéro de série

Le verso porte les informations suivantes:

- Date de délivrance
- Sexe
- Lieu de naissance
- Date d'expiration
- Nationalité
- Date de naissance
- Signature protocolaire du directeur

Catégorie	Couleur	Explication
HC	Marron	Cartes d'identité spéciales délivrées aux consuls honoraires de Malte dans les pays étrangers.
HC	Vert	Cartes d'identité spéciales délivrées aux consuls honoraires de pays étrangers à Malte.

Catégorie HC

[illegible]

Verso



Data tal-Frug / Date of Issue	Date tal-Ghelug / Date of Expiry
04-May-2022	04-May-2025
Sess / Sex Specimen	Nazzjonalità / Nationality Specimen
Post tat-Twelid / Place of Birth Specimen	Date tat-Twelid / Date of Birth 01-Jan-1900

THIS ID CARD IS GOVERNMENT OF THE REPUBLIC OF MALTA PROPERTY WHICH MUST BE RETURNED ON TERMINATION AND IF LOST OR STOLEN NOTIFY THE PROTOCOL DIRECTORATE, MINISTRY FOR FOREIGN AFFAIRS ON 00356 2124 2191.

Direttur Tal-Protokol / Director Protocol

I <MLTD000100266<<<<<<<<<<<<<
0001018<2505048SPE<<<<<<<<<<<<<4
SPECIMEN<<SPECIMEN<<<<<<<<<<<<

Verso

Les cartes d'identité (catégories D, C, O et S ayant le code couleur violet) équivalent à un titre de séjour. Elles ne peuvent être utilisées comme documents de voyage qu'accompagnées d'un passeport. Les cartes d'identité (catégories HC et S ayant le code couleur orange) ne sont pas équivalentes à un titre de séjour.

Lors de la conception des cartes diplomatiques, le ministère des affaires étrangères accorde la priorité aux éléments de sécurité de la carte physique afin de réduire autant que possible le risque de falsification ou de contrefaçon. Les cartes contiennent une zone de lecture automatique (MRZ) qui reprend certaines informations relatives au demandeur qui sont imprimées sur la carte. Un autre élément de sécurité est une pellicule holographique qui couvre l'avant de la carte. Le ministère ajoute également une image en relief (la même que celle qui figure sur la pellicule holographique) qui est imprimée stratégiquement sur l'image et les informations relatives au demandeur. Cela garantit qu'en cas de tentative de modification d'une image ou d'une information pour falsifier la carte, le relief sera détruit, et permet aux autorités de se rendre compte immédiatement que la carte a été manipulée.

Liste des publications précédentes

JO C 247 du 13.10.2006, p. 85.

JO C 77 du 5.4.2007, p. 11.

JO C 153 du 6.7.2007, p. 1.

JO C 153 du 6.7.2007, p. 15.

JO C 331 du 31.12.2008, p. 16.

JO C 64 du 19.3.2009, p. 18.

JO C 239 du 6.10.2009, p. 7.

JO C 304 du 10.11.2010, p. 6.

JO C 273 du 16.9.2011, p. 11.

JO C 357 du 7.12.2011, p. 3.

JO C 88 du 24.3.2012, p. 12.

JO C 120 du 25.4.2012, p. 4.

JO C 182 du 22.6.2012, p. 10.

JO C 214 du 20.7.2012, p. 4.

JO C 238 du 8.8.2012, p. 5.

JO C 255 du 24.8.2012, p. 2.

JO C 242 du 23.8.2013, p. 13.

JO C 38 du 8.2.2014, p. 16.

JO C 133 du 1.5.2014, p. 2.

JO C 360 du 11.10.2014, p. 5.

JO C 397 du 12.11.2014, p. 6.

JO C 77 du 27.2.2016, p. 5.

JO C 174 du 14.5.2016, p. 12.

JO C 236 du 30.6.2016, p. 11.

JO C 279 du 23.8.2017, p. 5.

JO C 62 du 17.2.2018, p. 3.

JO C 209 du 2.6.2021, p. 11.

JO C 274 du 18.7.2022, p. 3.
